

aux galères et détenus dans les prisons de la conciergerie de Lyon seront remis au duc de Guise, gouverneur de Provence, pour les faire conduire à Marseille (1).

M^e Jacques, bailli receveur des amendes, payera à Anthoine Godin, concierge des prisons de la conciergerie de Lyon, la somme de 20 écus, pour le pain qu'il a fourni aux prisonniers et les services qu'il a rendus à la Cour. Le gardien de la prison Alias, recevra 200 écus pour plus de 10.000



ATELIER D'IMPRIMERIE DU XVI^e SIÈCLE

pains fournis aux prisonniers et le paiement des huit hommes de garde qui lui ont été nécessaires.

Plusieurs prévenus sont renvoyés devant lesénéchal de Lyon pour y être jugés (2). L'imprimeur lyonnais Jean Pillehotte (3) reçoit l'autorisation d'imprimer la *Summa ecclesiasticæ disciplinæ*. Enfin M^e de Poges reçoit l'autorisation d'exercer à Lyon l'office de conseiller.

(1). Voici les noms des condamnés tels qu'ils sont dans le mss. fr. 16.508 de la *Bibl. nat.* : Pierre Albert, Vidart Forget, Benoist Seigneurins, Claude Bardin, dit Lardin, Anthoine Joignet dit La Salle, Jean Blondon dit La Porte, pour cinq ans.

Edine du Bonteau, Pierre Galocher, pour neuf ans.

Simon Champinel, Ennemond Pasqualz, à perpétuité.

(2). Ce sont : Estienne Viassal, Jean Baranger, Jean Chézard, Berthonnier, Mallet dit Tricollier, François Moreau surnommé l'Huissier, Abraham Goyon, Estienne Richard, Anthoine Martinet, Bonnet, Capitaine. (Mss fr. 16.508, *Bibl. nat.*).

(3). Jean Pillehotte I (1550-1612) était l'imprimeur de la Compagnie de Jésus. Cf. A. Vingtrinier *Histoire de l'Imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*.